**REUNIONS d'INFORMATION SYNDICALES SE-UNSA du 1er trimestre 2015/2016**

3H max au total jusque fin décembre. 9H sur l année dont 3 possibles sur le temps élèves.  
Nous informer de votre participation nous permet de mieux nous organiser (salle-convivialité)

- Merci de le faire.

Comment faire ? Vous choisissez la/les RIS de votre choix et vous avertissez votre IEN au moins 48 heures avant (nous conseillons 8 jours avant pour permettre à l’administration de vous remplacer si possible lorsque la RIS est sur le temps élèves). Récupération possible sur les 108 H en dehors des 36 h d APC, de conseil d école ou de la journée de de solidarité.  
Lors de la RIS, une attestation de présence vous sera remise.

Modèle de lettre (un mail à la circonscription avec accusé de réception, ça marche aussi !)  
A Monsieur/Madame l’Inspecteur de la circonscription de ………………….

Lieu et date

Objet : participation à une demi journée d’information syndicale

Madame l'inspectrice/Monsieur l'Inspecteur,

J’ai l’honneur de vous informer que, conformément au décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié par le décret 2012-224 relatif au droit syndical dans la fonction publique, je participerai à la réunion d’information syndicale organisée par le SE - UNSA,  
le …………………………………..de ………….. h à ………h à ………………………………..

Je vous prie d’agréer, Madame / Monsieur l’Inspecteur, mes salutations respectueuses.